

— TRAIT D'UNION

LE MAGAZINE DE L'URPS MÉDECINS LIBÉRAUX AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ÉTÉ 2025 • N°16



—
**UN BOUQUET DE SERVICES
POUR LES MÉDECINS LIBÉRAUX**

■ P.3

FACILITER
LA GESTION
DU CABINET

■ P.4

ACCOMPAGNER
VOTRE INSTALLATION
ET CARRIÈRE

■ P.6

SOUTENIR UNE MEILLEURE
ORGANISATION
DES SOINS



www.urps-med-aura.fr

OFFRIR UN BOUQUET DE SERVICES

UN ENGAGEMENT POUR LES MÉDECINS LIBÉRAUX D'Auvergne-Rhône-Alpes

Chères consœurs, chers confrères,

C'est avec une profonde satisfaction que je vous présente ce nouveau numéro de notre revue *Trait d'Union*, vitrine de l'action de notre Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Libéraux d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Notre mandature a placé au cœur de ses priorités l'accompagnement des médecins libéraux tout au long de leur parcours professionnel. De l'étudiant(e) en médecine à celui ou celle qui s'apprête à tirer sa révérence après une carrière dédiée à la santé de nos concitoyens, notre ambition est claire : mettre à disposition les moyens nécessaires pour les soutenir dans chaque étape de leur parcours.

Ce numéro met particulièrement en lumière le bouquet de services que nous avons développé à l'intention de nos adhérents. Ces services, fruits d'un travail collectif et d'une volonté affirmée, reflètent notre engagement envers votre exercice en libéral. Ils s'adressent aux défis du quotidien : installation, gestion de cabinet, formation continue, et bien d'autres aspects. Nous avons œuvré pour qu'ils soient adaptés, innovants et à la hauteur des attentes des médecins de notre région.

Je vous invite à découvrir dans ces pages tout ce que l'URPS Médecins AuRA peut offrir, et à nous faire part de vos retours, vos idées et vos besoins. Notre bouquet de services a vocation à s'étoffer pour répondre au mieux aux attentes des professionnels de terrain.

En tant que Présidente, je tiens à saluer et remercier chaque médecin libéral de notre région pour son engagement remarquable. Ensemble, continuons à avancer, à innover, et à faire de notre exercice une source de satisfaction professionnelle et personnelle.

Avec toute ma considération,

SYLVIE FILLEY-BERNARD

Présidente de l'URPS Médecins Libéraux Auvergne-Rhône-Alpes



“
Ce numéro met
particulièrement en lumière
le bouquet de services que
nous avons développé à
l'intention de nos adhérents.
Ces services, fruits d'un
travail collectif et d'une
volonté affirmée, reflètent
notre engagement envers
votre exercice en libéral.
Ils s'adressent aux défis
du quotidien : installation,
gestion de cabinet,
formation continue, et bien
d'autres aspects.”



FACILITER LA GESTION DU CABINET



LE GROUPEMENT EMPLOYEURS SANTÉ SERVICES

Être médecin libéral, c'est gérer sa propre entreprise médicale ; or les praticiens ne sont pas formés aux responsabilités de chef d'entreprise ! C'est particulièrement le cas lorsque le médecin a besoin de s'entourer de personnel pour accompagner son exercice médical : il faut alors recruter puis gérer des salariés, fonction complexe et chronophage qui demande des compétences spécifiques. Pour se soulager de cette charge, les médecins libéraux d'Auvergne-Rhône-Alpes peuvent faire appel au Groupement Employeurs Santé Services, auquel notre URPS adhère. L'équipe spécialisée du GESS propose une offre complète de gestion des ressources humaines pour les médecins libéraux, vous permettant ainsi d'alléger considérablement votre fonction d'employeur tout en sécurisant vos employés.

— Découvrez l'offre du GESS sur www.urps-med-aura.fr
rubrique Exercer en Libéral



“
Nous avons adhéré au
groupement d'employeurs
en juillet 2024, suite à des
difficultés récurrentes de
RH. Nous sommes ravis
d'avoir fait ce choix, car
nous sommes accompagnés
dans tous les aspects de la
gestion de nos employés :
recrutement, évolution des
salaires, entretiens annuels,
vacances... La relation est
simple et rapide, les conseils
sont adaptés et efficaces.
Enfin, nous sommes sûrs de
respecter la législation.”

Dr Olivier de Saunière,
cardiologue – Loire (42)

OUTILS NUMÉRIQUES

Les outils numériques sont indispensables dans l'exercice de la médecine libérale pour gérer, échanger, (télé)consulter. Pour accompagner les professionnels de la région dans leurs pratiques numériques, l'URPS est partenaire du GCS Sara, acteur incontournable de la e-santé en AuRA qui propose de nombreux outils utiles aux médecins : la messagerie sécurisée de santé MonSisra, des systèmes de téléconsultation et téléexpertise, etc... En tant que membre fondateur du GCS, l'URPS entend veiller à ce que l'offre de services soit adaptée aux pratiques des médecins libéraux et être la porte d'entrée de vos besoins.

L'URPS est également mobilisée pour la cybersécurité des médecins libéraux et propose des contenus de sensibilisation au phishing et aux risques numériques. Nous accompagnons également les innovations numériques avec des travaux en cours sur l'Intelligence Artificielle en médecine... Restez connectés pour plus d'infos !

— Infos sur www.urps-med-aura.fr rubrique Exercer en Libéral





ACCOMPAGNER VOTRE INSTALLATION ET CARRIÈRE



LA CELLULE D'AIDE À L'INSTALLATION

L'installation est la première étape de la carrière libérale d'un médecin, et elle peut s'avérer complexe. Face au lot de démarches et questionnements engendrés, jeunes diplômés comme médecins désireux de changer de mode ou lieu d'exercice peuvent avoir besoin d'accompagnement. C'est là le rôle de la Cellule d'aide à l'installation mise en place par l'URPS Médecins Libéraux AuRA ! Notre Cellule propose un accompagnement personnalisé pour répondre aux besoins des futurs installés : un diagnostic territorial sur-mesure pour définir votre lieu d'installation, des informations sur les démarches administratives, juridiques ou financières, ainsi qu'une mise en relation avec des confrères de la spécialité ou du territoire pour profiter de leurs conseils et vous aider à vous créer un réseau de professionnels.

Pour faire appel à la Cellule d'installation, contactez-nous par mail à installation@urps-med-aura.fr en précisant votre projet.

J'ai contacté la Cellule assez tôt dans mon processus d'installation, pour des questions générales, puis des informations sur mon lieu d'installation en Haute-Savoie (un diagnostic territorial m'a été proposé) et enfin des questions plus précises quand mon projet s'est consolidé. J'ai trouvé un appui réactif et constant, dans la durée. Mon interlocutrice a été bienveillante et complète, elle m'a donné des contacts, m'a conseillé des démarches.

Dr Clément Coruble, médecin généraliste installé à Cluses (74) fin 2024.

LES JEUDIS DE LA MÉDECINE LIBÉRALE

Nouveau : l'URPS Médecins Libéraux a lancé en 2025 le concept des « Jeudis de la médecine libérale », une série de rendez-vous consacrés à la carrière des médecins libéraux. La première édition, sous la forme d'une soirée-conférence autour de l'installation, a rencontré un joli succès. La suite de la programmation est envisagée sur les thématiques du financement de l'activité, puis de la transmission en fin de carrière. Plus d'informations à venir bientôt !



LES JOURNÉES D'ENTRÉE DANS LA VIE PROFESSIONNELLE

C'est le rendez-vous à ne pas manquer pour les internes de médecine générale en fin de parcours et les remplaçants qui envisagent l'installation : les Journées d'entrée dans la vie professionnelle. Deux fois par an, à Lyon et Saint-Etienne, l'URPS Médecins Libéraux AuRA propose une journée d'information pour les futurs installés, en lien avec les universités et syndicats étudiants, animée par des médecins libéraux expérimentés. L'occasion de passer en revue toutes les informations et démarches autour de l'installation, et bien sûr de répondre aux nombreuses interrogations des jeunes. Face au succès de ces journées et aux besoins exprimés par les participants, l'URPS propose désormais également des journées thématiques, comme dernièrement autour de la gestion comptable et fiscale du cabinet.



LES ANNONCES MÉDICALES

À tout moment de votre carrière, pour votre recherche d'opportunités ou mobilités, ayez le réflexe des petites annonces médicales ! Ce service proposé en ligne par l'URPS Médecins Libéraux est entièrement gratuit (comme tous nos autres services) et accessible à tous les médecins libéraux de la région. Recherche de remplacement, d'installation, de collaboration, reprise de locaux, succession pour départ en retraite, etc. : des centaines d'opportunités sont aujourd'hui consultables sur notre site web – et de nouvelles s'ajoutent chaque semaine. Si vous avez un projet dans la région, n'hésitez pas à consulter régulièrement nos annonces pour trouver la proposition qui vous convient ; et à l'inverse, déposez votre annonce pour faire part de votre recherche, directement sur notre site. Bon à savoir : pour plus de visibilité, les nouvelles annonces sont également relayées sur notre page LinkedIn !

Consultez ou déposez une annonce sur www.urps-med-aura.fr/annonces-medicales





SOUTENIR UNE MEILLEURE ORGANISATION DES SOINS

LES ÉQUIPES DE SOINS SPÉCIALISÉS

Nouvelle forme d'exercice coordonné à destination de la médecine de spécialité, les équipes de soins spécialisés (ESS) sont une réponse aux difficultés d'accès aux soins de second recours dans les territoires. Il s'agit, pour les médecins d'une même spécialité et d'un territoire donné (département voire région), de définir un projet de santé commun et coordonner leurs actions avec l'ensemble des acteurs du territoire, afin de mieux répondre à la demande de soins des patients.

Dans notre région où les disparités d'accès aux soins sont fortes, les médecins spécialistes ont rapidement identifié l'intérêt des ESS et plusieurs idées ont émergé sur le terrain depuis la première apparition du dispositif dans la loi en 2019. Or la création d'une ESS engendre son lot de réflexion, coordination et démarches ; c'est pourquoi l'URPS se mobilise pour faciliter le cheminement des porteurs de projet. L'Union propose d'analyser les initiatives, d'échanger

avec les porteurs de projets, d'accompagner la rédaction des lettres d'intention et des projets de santé nécessaires pour que l'ARS entérine la création de l'ESS. Grâce à ce soutien concret, 3 premières Équipes de Soins Spécialisés verront bientôt le jour en Auvergne-Rhône-Alpes (en pédiatrie, dermatologie et endocrinologie), et une nouvelle vague d'accompagnement est d'ores et déjà prévue pour permettre à de nouveaux projets d'ESS d'émerger.

— Vous avez un projet d'ESS et souhaitez un accompagnement personnalisé ? Retrouvez infos et contacts sur www.urps-med-aura.fr rubrique Organisation des soins



Nous travaillons sur le besoin d'améliorer l'accès aux soins pédiatriques en région depuis des années, et le dispositif des ESS est apparu comme une forme permettant de concrétiser notre projet. Mais nous sommes des pédiatres de terrain, pas des chefs de projet. C'est pourquoi le soutien de l'URPS a été essentiel, pour formaliser les besoins et les idées venues de notre expertise du terrain, et pour accompagner les différentes étapes administratives afin de donner corps à notre projet d'ESS pédiatrique.

Dr Carine Vergnes Rovel,
pédiatre – Rhône (69)



ÉCOGÉPSY : ÉCHANGE ENTRE GÉNÉRALISTES ET PSYCHIATRES

Vous êtes médecin généraliste, vous suivez des patients atteints de troubles psychiques et vous avez besoin d'échanger avec un psychiatre pour améliorer leur prise en charge ? C'est pour vous que l'URPS Médecins Libéraux AuRA a créé EcoGéPsy ! Ce dispositif, nommé « Échange Confraternel entre Généralistes et Psychiatres », est né du constat que nombre de médecins généralistes sont confrontés à des prises en charge complexes en psychiatrie, devant lesquelles ils peuvent parfois manquer d'expertise. L'idée est alors de leur proposer une mise en relation simple et confraternelle avec un médecin psychiatre, afin d'améliorer l'accompagnement du patient bien sûr, mais aussi de faciliter leur propre vécu et de monter en compétence sur la prise en charge de la santé mentale. Au-delà de la téléexpertise, EcoGéPsy se présente comme une télésupervision où l'entraide entre pairs est de mise !

— Médecins généralistes ou psychiatres, découvrez comment participer à EcoGéPsy sur www.urps-med-aura.fr rubrique Santé Publique



EcoGéPsy permet à un médecin généraliste de contacter un confrère psychiatre pour lui parler d'une situation de patient où il est en difficulté, que ce soit pour le diagnostic, la thérapeutique, la relation, etc. Le but n'est pas que le psychiatre prenne en charge le patient mais qu'il aide le généraliste à le prendre en charge ; au fil des échanges, on monte en compétence, on acquiert des automatismes ou des pratiques thérapeutiques différentes.

Dr Anne Plagnard,
médecin généraliste – Loire (42)



LE SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS

La généralisation du Service d'Accès aux Soins (SAS) dans nos départements est un exemple concret de l'investissement de l'URPS aux côtés des libéraux sur le terrain. Ce service de prise en charge des demandes de soins non-programmés des patients, basé sur 2 volets – une régulation téléphonique et une effecton libérale – a été expérimenté dès 2021. Lorsque sa généralisation a été souhaitée par le gouvernement avec comme échéance l'été 2024, l'URPS Médecins Libéraux AuRA s'est activement mobilisée dans nos 12 départements. Désignation d'un élu référent sur chaque territoire, mise en lien des différents acteurs de terrain, développement d'outils pour faciliter la mise en place des SAS (conventions, statuts, etc.), et par la suite organisation de retours d'expériences pour partager les bonnes pratiques entre parties prenantes, ont contribué à déployer avec succès les 12 SAS de notre région !

— Plus d'informations sur le SAS sur www.urps-med-aura.fr rubrique Organisation des soins





TRANSMETTRE LE GOÛT DU MÉTIER



J'ai suivi à l'URPS la formation Praticien Agréé Maître de Stage des Universités, indispensable pour devenir MSU. Entre aspects réglementaires, mises en situation, jeux de rôle et partage d'expériences, la formation m'a permis d'approfondir les méthodes pour bien encadrer les internes et les initier à la pratique libérale. Pour leur donner envie peut-être de s'installer plus tard si cela leur convient !

Dr Randriamalala MAMISOA,
ophtalmologue – Allier (03)

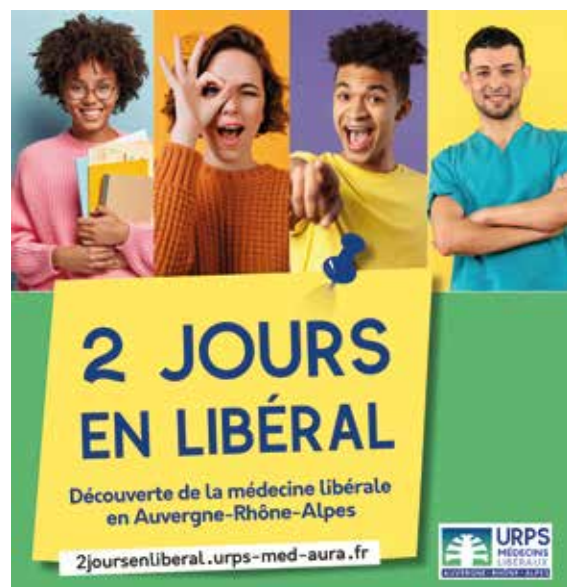


2 JOURS EN LIBÉRAL



Comment faire découvrir et apprécier la médecine libérale aux jeunes étudiants en médecine ? En leur ouvrant très tôt les portes de vos cabinets et cliniques ! C'est l'idée du dispositif « 2 jours en libéral » mis en place par l'URPS : permettre aux médecins libéraux d'accueillir, pour de courtes sessions de découverte (de 0,5 à 2 jours), des étudiants de 2^e à 6^e année sans avoir besoin d'être MSU ni réaliser de démarches administratives. Pour vous médecins, c'est un moyen de partager votre goût de la médecine libérale avec ses spécialités et spécificités ; pour les jeunes, c'est un premier pas dans le monde libéral qui ouvrira peut-être des horizons... Ouvert à toutes les spécialités, sans contraintes et simple d'utilisation (les prises de contact se font en ligne via une plateforme dédiée), « 2 jours en libéral » est un service pour les médecins d'aujourd'hui... et de demain !

— Informez-vous sur www.urps-med-aura.fr rubrique Exercer en libéral, ou inscrivez-vous directement sur la plateforme 2joursenliberal.urps-med-aura.fr



DEVENIR MAÎTRE DE STAGE DES UNIVERSITÉS

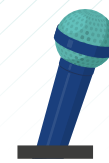
Alors que la majorité des soins est délivrée en ambulatoire, c'est principalement à l'hôpital que continuent à être formés les étudiants en médecine (notamment de spécialité). Développer les stages d'internat en libéral apparaît donc indispensable pour se former à la pratique ambulatoire et à ses spécificités, ainsi que pour répondre aux problématiques d'accès aux soins dans les territoires ! L'URPS encourage et accompagne les médecins libéraux à devenir Maître de Stage des Universités pour encadrer externes et internes, avec des formations organisées tous les ans dans nos locaux. Déjà 220 praticiens ont été formés au rôle de MSU avec notre contribution, et une prochaine session est prévue à Lyon en novembre 2025 !

— Informations et inscriptions à la formation sur www.urps-med-aura.fr rubrique Exercer en libéral



EN VIDÉO

MSU, pourquoi pas vous ? Découvrez notre vidéo de promotion avec des témoignages de MSU libéraux.



PORTER VOTRE PAROLE



VOUS REPRÉSENTER DANS LA DÉMOCRATIE SANITAIRE

Vos représentants de l'URPS Médecins Libéraux AuRA siègent dans de nombreuses instances de démocratie sanitaire, au sein desquelles elles portent la voix des médecins libéraux. C'est notamment le cas à la CRSA (Conférence Régionale de Santé et d'Autonomie) et ses diverses commissions, des instances consultatives qui concourent par leurs avis à la politique régionale de santé. L'URPS siège également dans les CODAMUPS-TS (Comités Départementaux de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires), chargés de veiller à l'organisation de la permanence des soins et à son ajustement aux besoins de la population, ou encore dans les CTS (Conseils Territoriaux de Santé), qui ont vocation à participer à la déclinaison du projet régional de santé et en particulier à l'organisation des parcours de santé en lien avec les professionnels du territoire.

SOUTENIR VOS PROJETS AUPRÈS DES INSTANCES

L'URPS a la possibilité de défendre concrètement les intérêts et les projets des médecins libéraux dans certaines instances auxquelles nos représentants participent. La Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins (CSOS) est l'une d'entre elles en charge de fournir un avis consultatif à l'ARS sur les demandes d'autorisation concernant les activités de soins et l'utilisation d'Équipements Matériels Lourds. En cette période de réforme des autorisations sanitaires, plusieurs dizaines de dossiers sont étudiés chaque mois, dont beaucoup portés par des établissements de santé privés. Les médecins libéraux de l'URPS qui siègent à la CSOS interviennent ainsi pour soutenir ces demandes issues du secteur privé.

La même dynamique est en place dans les Espaces de Concertation Départementaux (ECD), qui eux décident si un projet présenté par des professionnels de santé satisfait aux critères pour devenir officiellement un établissement type MSP, Centre De Santé ou encore CPTS. Là encore, l'URPS Médecins Libéraux et ses représentants au sein de l'instance peuvent accompagner et soutenir les projets des libéraux, et participer ainsi au paysage de l'installation des médecins.

— Vous avez un dossier qui doit être examiné dans une instance au sein de laquelle siège l'URPS ? Transmettez-le nous en amont pour échanger : urpseurps-med-aura.fr

Au sein de la CSOS, les élus de l'URPS représentent la médecine libérale. Nous y défendons le secteur privé, en s'attachant à veiller et intervenir pour que les politiques de santé ne reposent pas sur la seule autorité des hôpitaux publics, mais s'envisagent bien consensuellement avec l'ensemble des acteurs de terrain.

Dr Philippe Pradel,
chirurgien orthopédique – Savoie (73)





DÉVELOPPER VOS CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES



LABORATOIRE PARTICIPATIF DE RECHERCHE EN SANTÉ

C'est une opportunité innovante et enrichissante que l'URPS Médecins Libéraux AuRA propose aux praticiens de la région : participer à la recherche en santé pour la rapprocher des réalités et enjeux de la médecine libérale. Le Laboratoire participatif de recherche en santé est né du constat que les médecins libéraux et leurs patients ne sont que peu représentés au sein des recherches, ce qui entraîne un écart entre connaissance scientifique et applicabilité concrète. En créant ce dispositif, l'URPS a donné naissance à une communauté de médecins libéraux et chercheurs associés pour mener des études participatives ! Le Laboratoire permet à chaque médecin libéral de s'investir selon ses motivations : inclure des patients dans des recherches, participer à l'élaboration d'études avec les chercheurs ou même proposer des idées de recherches. 5 projets d'études sont actuellement en cours ou en construction avec des laboratoires INSERM de la région : découvrez-les et rejoignez la communauté !

— Pour s'informer et participer au Laboratoire, rdv sur www.labo-participatif-sante.fr

LA SANTÉ PUBLIQUE AU RENDEZ-VOUS

Les médecins libéraux sont des acteurs incontournables de la santé publique, et l'URPS les accompagne évidemment dans ce rôle. Nous vous proposons tout au long de l'année des informations, outils, webinaires et colloques sur de nombreuses thématiques qui concernent vos patients : l'obésité, la santé environnementale, le cancer, la santé mentale, la prévention en pédiatrie, etc. Vous êtes des milliers à consulter nos ressources en ligne et à participer à nos événements de formation et sensibilisation, alors, gardez ce bon réflexe !

— Informations et outils sur www.urps-med-aura.fr rubrique Santé publique

“
L'environnement
du Laboratoire
participatif de
recherche en santé
est très stimulant,
avec une approche
participative qui
laisse la parole aux
médecins. Cela donne
une dynamique
inédite à l'activité
libérale et enrichit
nos réflexions au
cabinet.

Dr Jean-François Costemale-
Lacoste, psychiatre
Rhône (69)

“



PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITÉ DE LA MÉDECINE LIBÉRALE

Au-delà des interlocuteurs institutionnels que sont l'ARS ou la CPAM, l'URPS Médecins Libéraux AuRA œuvre également auprès d'acteurs politiques tels que les parlementaires. En quoi est-ce important pour défendre l'attractivité de la médecine libérale ?

Dr Sylvie Filley-Bernard, Présidente de l'URPS Médecins Libéraux AuRA : Effectivement, nous avons entamé depuis plusieurs années un travail de rapprochement avec les parlementaires de notre région. J'ai noué des contacts avec plusieurs d'entre eux pour leur présenter une autre image des médecins libéraux – des professionnels passionnés et impliqués – et les sensibiliser à nos attentes. L'actuel ministre de la Santé M. Yannick Neuder est d'ailleurs un ancien député isérois avec qui l'URPS avait pris contact.

Il est facile, à l'échelle du Parlement ou du Gouvernement, d'être déconnecté de la réalité du quotidien d'un médecin libéral de terrain, et de prendre des décisions qui ne sont pas adaptées. Cela a été le cas il y a 50 ans avec l'instauration du numerus clausus, et plus récemment avec la régulation de l'installation sur le territoire prônée par la proposition de loi Garot. Notre action auprès des politiques tend à leur apporter des éléments objectifs, remontant du terrain, afin de nourrir les débats et d'alimenter des décisions plus justes.

Justement, la question des déserts médicaux – et donc de l'attractivité de la médecine libérale – a été au cœur du débat public ces dernières semaines. Quelle est la réaction de l'URPS ?

Le refus de la régulation de l'installation prônée par la PPL Garot fait consensus dans le milieu, et c'est sans hésitation que l'URPS



Médecins Libéraux AuRA a pris part à la mobilisation. Plusieurs élus et moi-même avons défilé dans les manifestations organisées par les étudiants et syndicats ; nous avons également invité tous les médecins libéraux d'AuRA à interpeller leur député afin de faire part de leur opposition à cette PPL.

L'actualité aujourd'hui se tourne vers le Pacte du Premier Ministre et la proposition de loi Mouiller, dont une des mesures-phares est l'exercice partiel dans des zones fragiles. Pour ma part je suis dubitative : comment assurer un suivi correct des patients alors que le médecin ne sera jamais le même ? Comment imaginer qu'un médecin traitant, qui a déjà du mal à répondre aux besoins de sa patientèle, puisse fermer son cabinet deux jours par mois pour aller prendre en charge des patients chroniques sans pouvoir assurer leur suivi ? Cette injonction faite principalement aux médecins libéraux, sur les épaules desquels reposent beaucoup de responsabilités pour répondre à la demande de soins, nous interpelle. La notion de « volontariat obligatoire » nous heurte. Nous travaillons en lien avec l'ARS et la CPAM et réfléchissons à des propositions d'organisation innovantes pour éviter la coercition.

Autre échelle d'intervention politique de l'URPS : le local, avec la rencontre des élus territoriaux. Quels sont les enjeux à ce niveau ?

Nous rencontrons beaucoup d'élus locaux dont les territoires sont en mal de médecins ; nous n'avons malheureusement pas de praticiens à sortir du chapeau, mais cela nous a donné envie de travailler de manière commune. Le Bureau de l'URPS se déplace ainsi chaque mois dans un département de notre région, à la rencontre des médecins bien sûr, mais également des élus. De très nombreuses collectivités ont à cœur d'accueillir des professionnels de santé de la meilleure manière possible, et nous échangeons sur les solutions. On identifie des erreurs récurrentes, comme le montage d'une maison de santé sans associer au préalable de médecins, ou bien une surcharge entre collectivités voisines pour attirer un médecin qui finira par leur faire faux bond. Notre volonté est de créer du lien : mettre en commun des besoins, des perspectives, des bonnes pratiques, et surtout permettre la rencontre entre médecins et élus locaux, deux mondes qui ont beaucoup à gagner à collaborer. Tous ressortent de ces soirées en comprenant mieux la situation, et riches de nouveaux partenaires !



L'URPS MÉDECINS LIBÉRAUX AURA, LA VOIX DE LA MÉDECINE LIBÉRALE

QUI SOMMES-NOUS ?

L'URPS Médecins Libéraux Auvergne-Rhône-Alpes est la représentante institutionnelle des médecins libéraux. Notre assemblée de 60 médecins élus, issus des syndicats, représente les médecins libéraux de la région.

QUE FAISONS-NOUS ?

- Représenter les 14 500 médecins libéraux
- Participer à l'organisation des soins sur le territoire
- Œuvrer pour l'attractivité de la médecine libérale
- Accompagner des actions de santé publique

À VOTRE ÉCOUTE !

Site de Lyon (siège social)

📍 20, rue Barrier - 69006 Lyon

☎ Tél : 04 72 74 02 75

Site d'Auvergne

📍 24 allée Évariste Galois

63170 Aubière

☎ Tél : 04 73 27 77 44

✉ urps@urps-med-aura.fr

🌐 www.urps-med-aura.fr



un bouquet de services

pour les médecins libéraux
d'Auvergne-Rhône-Alpes

- ✿ Installation ✿ Carrière
- ✿ Gestion du cabinet
- ✿ Organisation des soins
- ✿ Transmission ✿ Formation
- ✿ Attractivité ✿ Etc.

à retrouver sur www.urps-med-aura.fr

